



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Compte rendu des réunions du Conseil National d'Orientation du 11 octobre et du Conseil d'administration du CNFPT du 8 novembre 2017

Martine Gramond-Rigal représentait la **FA-FPT** lors de la séance du CNO, et Caroline Charruyer lors de celle du Conseil d'administration.

❖ Offre de formation 2018

Conformément au projet d'établissement adopté par le Conseil d'administration en mars 2015, l'offre de formation 2018 verra se mettre en place la « pédagogie inversée ».

De quoi s'agit-il ?

Une partie des actions de formation deviendront « mixtes », elles s'articuleront entre « présentiel et distanciel » (la partie distancielle se fera via internet, depuis le lieu de travail de l'agent).

Suite aux craintes exprimées unanimement par les organisations syndicales (cf. déclaration préalable au CA du 27 septembre, en ligne sur notre site dans l'espace CNFPT) le président du CNFPT a proposé la tenue d'un séminaire organisé en deux parties :

- ✓ une présentation de ces nouveaux dispositifs,
- ✓ des ateliers de démonstrations.

Ce séminaire s'est tenu le mardi 7 novembre. Il nous a été affirmé que le rôle du formateur reste primordial, et que la dimension humaine de la formation reste une priorité. Le principe est de rendre l'agent « acteur de sa formation », ainsi s'agit-il d'une « nouvelle manière d'apprendre », d'une adaptation aux évolutions de la société (arrivée du numérique, évolution des métiers, etc.), aux nouveaux besoins (immédiateté, adaptabilité, fonctionnement en réseaux, etc.).

Toutes les formations ne sont pas concernées par cette évolution et il a été affirmé que le présentiel reste fondamental.

Les dispositifs qui ont fait l'objet d'ateliers de présentations furent :

- ✓ les FI (formation d'intégration) A et B (les FI C reste en présentiel uniquement),
- ✓ les préparations au concours,
- ✓ les formations inter-collectivités,
- ✓ les formations mixtes,
- ✓ les séminaires en ligne (MOOC),
- ✓ les E-communautés thématiques,
- ✓ les ressources en accès libre,
- ✓ les nouveaux espaces d'acculturation du numérique

Le « parcours du stagiaire 2018 » a également fait l'objet d'une présentation (annexe à ce CR)

La FA-FPT qui a tenu à remercier les services du CNFPT pour l'organisation de ce séminaire a demandé la déclinaison de ce genre de séminaire dans les CRO, car ce sont les instances de proximité des collectivités, et bien évidemment des agents qui auront un grand besoin d'explication et d'accompagnement. Ayant bien pris acte du fait qu'il s'agissait d'un dispositif expérimental, nous serons dans l'attente du retour d'expérience sur lequel le CNFPT s'est engagé pour l'automne 2018.

❖ [Retour sur le CNO du 11 octobre](#)

C'est donc en lien avec la mise en place de la pédagogie inversée que le projet de labellisation des intervenant.e.s du CNFPT avait été soumis à l'avis des membres du CNO, après sa présentation en Commission formation du 10 octobre à laquelle Martine Gramond-Rigal a également assisté.

Dans un premier temps, la labellisation des intervenant.e.s a posé question car si celle-ci correspond bien à l'ambition de développer un service public de qualité, au titre de la priorité 7 du projet d'établissement voté en Conseil d'administration, décliné en feuille de route et plan d'action, ; en revanche le bonus de rémunération proposé qui vise à valoriser l'effort de l'intervenant.e nous a interpellés.

L'objectif étant pour les intervenants d'acquérir une compétence technique sur les outils permettant la mise en œuvre de nouvelles modalités mais un label ne paraissant pas indispensable, d'autant que des disparités existent sur les territoires, car ils sont plus ou moins bien équipés en numérique, le développement des outils numériques de formation risque de rompre l'égalité entre ces territoires, les collectivités et leurs agents.

Il a été souligné que beaucoup d'agent.e.s de catégorie C sont de très bonnes ou bons intervenant.e.s avec un ancrage dans la réalité et une approche empirique très intéressante. Le projet de labellisation ne doit pas les pénaliser.

La crainte que la « labellisation » telle qu'elle est présentée, n'ait pour conséquence d'écarter les intervenant.e.s agent.e.s de la FPT en faveur de prestataires en marché, plus disponibles en théorie pour s'approprier les nouvelles modalités pédagogiques du CNFPT a été exprimée par les membres de la Commission, ils ont demandé que ne soit pas créées d'inégalités entre les intervenant.e.s labellisé.e.s ou non.

La FA-FPT a exprimé son attachement à ce que le dispositif de labellisation réponde à un besoin de professionnaliser les intervenant.e.s, en revanche nous nous sommes opposés à l'octroi d'un bonus financier qui risquait d'aboutir à une « aristocratie » des intervenant.e.s labellisé.e.s.

La « sur rémunération » des intervenant.e.s a donc été abandonnée, ce qui a permis à la FA-FPT de voter pour ce dispositif.

NB : Les comptes rendus des commissions liées au CNO sont consultables sur le site de la FA.

❖ Conseil d'administration du 8 novembre

La séance de ce Conseil d'administration comportait un ordre du jour dit « technique », puisqu'il ne comportait que les habituels projets de délibérations concernant les achats et marchés.

Le projet concernant la labellisation des intervenant.e.s n'a fait l'objet que d'une présentation, le vote ayant eu lieu en CNO.

Prochaine et dernière séance plénière du Conseil d'administration pour l'année, le 20 décembre 2017.